



DOMAINE  
DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

## DOMAINE REGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPES

2026

A DESTINATION DES ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES, COMITES D'ENTREPRISES,  
ENTREPRISES

Document comportant 8 pages numérotées de 1 à 8

#### ARTICLE 1 : CHAMPS D'APPLICATION – LES PARTIES

Les présentes conditions générales sont applicables entre :

**L' EPCC Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire** (N° Siret 50787185300010), établissement Public de Coopération Culturelle, les restaurants du Domaine et l'hôtel-restaurant Le Bois des Chambres (N° Siret 50787185300036) constituent un établissement à part entière dont le siège social se situe à l'adresse suivante : Domaine de Chaumont sur Loire, 41150 CHAUMONT-SUR-LOIRE, France, ci-après dénommé « **le Domaine** »

Et

toute personne physique ou morale représentant une association, une collectivité publique, un comité d'entreprise, une entreprise, un regroupement d'entreprises, contractant avec le Domaine pour l'achat de billets à l'avance, et/ou de prestations de visites, de restauration de groupe, de locations de salle ou de nuitées, ci-après dénommé « **le Client** ».

#### ARTICLE 2 : FORMATION DU CONTRAT ET PAIEMENT

Le contrat entre le client et le Domaine de Chaumont est formé dès réception par le Domaine :

- du devis, daté et signé pour les réservations de prestations de visite et activités, de restauration, hôtellerie, location de salles, mise à disposition de matériel, billets d'entrée et frais de personnels,
- de l'acceptation des CGV.

En sa qualité d'Etablissement public le Domaine de Chaumont délivre des avis de sommes à payer acquittables dès réception par le Client

- par courrier et par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par virement bancaire
- à distance par carte bancaire
- sur place par carte bancaire, chèque, en espèces (dans la limite légale de 1000€ maximum).

En cas de non-paiement de la somme par le client à l'échéance, le Trésor Public serait en droit de réclamer le paiement, auquel s'ajouteraient des pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal, exigibles à réception de l'avis en informant le Client.

En cas de non-paiement de la somme due par le participant, dans le cas où celui-ci n'est pas le Client, le Client sera redevable de la dette.

## **ARTICLE 3 : TARIFS**

### **3.1 Application des tarifs**

Les tarifs de billetterie appliqués par l'EPCC Domaine Régional de Chaumont sur Loire ont fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration du 10 juin 2024.

Le tarif Haute Saison est applicable du 22 avril au 1er novembre 2026.

Le tarif Basse Saison est applicable du 01 janvier au 21 avril et du 2 novembre au 31 décembre 2026.

Les tarifs Groupes sont applicables uniquement à une commande minimum de 20 billets par une association, un comité d'entreprise, une entreprise, un regroupement d'entreprises ou pour tous groupes constitués (membres d'une association, d'un comité d'entreprise, d'une entreprise, d'un regroupement d'entreprise) d'un minimum de 20 personnes.

Les prix en vigueur sont ceux mentionnés en annexe des présentes conditions générales au jour de la commande du visiteur. Les prix s'entendent en euros TTC, hors frais de livraison et taxe de séjour.

Les prix de la restauration et de l'hôtellerie peuvent être modifiés à tout moment par le Domaine. Les prix mentionnés ne sont valables qu'au jour de la commande et ne portent pas effet pour l'avenir.

### **3.2 Gratuité**

#### **3.2.1 Accueil et visites**

Une gratuité est accordée pour le(s) chauffeur(s) et accompagnateur(s) scolaire(s) dans la limite de 1 accompagnateur par groupe de 5 enfants en maternelle, 1 pour 8 en primaire et 1 pour 10 au-delà).

## **ARTICLE 4 : COMMANDE DE BILLETTERIE A L'AVANCE**

### **4.1 Commande de billets à l'avance**

Le client peut passer commande de billets d'entrée du Domaine auprès du service commercial du Domaine. La commande des billets s'effectue par bon de commande téléchargeable sur le site [www.domaine-chaumont.fr](http://www.domaine-chaumont.fr) à renvoyer soit :

- par voie postale à l'adresse suivante :  
Domaine de Chaumont-sur-Loire – Service Commercial – 41150 Chaumont-sur-Loire
- par mail à l'adresse suivante : [ticket@domaine-chaumont.fr](mailto:ticket@domaine-chaumont.fr)

### **4.2 Frais d'envoi des billets**

A la commande de billets, pour les réceptionner par voie postale, un supplément de 2€ par tranche de 30 billets commandés sera facturé.

### **4.3 Réception des billets**

A réception du règlement, les billets peuvent être

- retirés en billetterie
- envoyés par mail
- envoyés par courrier, avec frais d'envoi (se rapporter à l'article 4.2)

### **4.4 Délai de rétractation**

Conformément à l'article L 121-20-4 du code de la Consommation, la vente de droits d'entrée pour un musée ou de prestations liées à celui-ci est assimilée à une prestation de services de loisirs et n'ouvre à aucun droit à un délai de rétractation.

## **ARTICLE 5 : RESERVATION DE PRESTATION DE VISITE ET VISITE GUIDEÉE**

### **5.1 Visites**

L'acquisition d'un billet d'entrée par le visiteur donne droit à une visite libre des différents espaces du Domaine. (se rapporter à l'article 6 : conditions d'accueil).

### **5.2 Réservation de visite(s) guidée(s)**

Le client peut commander une prestation de visite guidée pour un groupe composé au maximum de 25 personnes.

Toute prestation de visite s'entend avec l'acquittement préalable du billet d'entrée. Ce billet d'entrée, lié à une visite est strictement limité à la date indiquée sur le billet d'entrée et aux horaires d'ouvertures du domaine à la date du billet. Les horaires sont consultables sur le site [www.domaine-chaumont.fr](http://www.domaine-chaumont.fr)

Pour réserver deux possibilités s'offrent au client :

- Soit il réserve une date à l'avance et s'engage sur cette date en signant le devis. La réservation est définitive à réception du devis dûment signé et daté et de l'acceptation des CGV.
- Soit il pose une option qui possède une durée de validité. Passé ce délai, toute réservation n'ayant pas été confirmée sera considérée comme annulée. Se rapporter au **5.3 Rétrocession des options**.

### 5.3 Rétrocession des options

Date de réservation	Durée de l'option
Jusqu'à 30 jours avant prestation	10 jours
De 29 jours à 16 jours avant prestation	48 heures

## ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ACCUEIL

### 6.1 Accès aux espaces du Domaine

Le billet Domaine donne accès aux espaces suivants :

- Accès à l'intégralité du Domaine et de ses espaces Château, Festival International des jardins et expositions en haute saison.
- Accès au Château, Parc historique et cour de la Ferme en basse saison.

### 6.2 Respect des horaires d'ouverture du Domaine

Le respect des horaires est impératif. Les groupes doivent impérativement respecter à la fois les horaires d'ouverture du Domaine (consultables sur le site [www.domaine-chaumont.fr](http://www.domaine-chaumont.fr)) ou ceux communiqués pour les prestations réservées.

### 6.3 Respect des horaires de visites guidées

Il est de la responsabilité du groupe d'arriver à l'heure pour les visites programmées.

Le client s'engage à être présent sur le lieu de la prise en charge de la prestation de visite au moins 15 minutes avant le départ de la prestation.

Tout retard du groupe par rapport à l'heure prévue des visites guidées peut entraîner une annulation de ladite visite guidée. Dans le cas où le retard excéderait 30 minutes, le Domaine n'est pas tenu de devoir réaliser la prestation réservée.

## ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU VISITEUR

### 7.1 Respect du site

Le client s'engage à respecter le site du Domaine et notamment :

- à jeter ses éventuels déchets dans les poubelles prévues à cet effet ;
- à ne pas consommer de nourriture et de boissons dans les parties intérieures du Château ni dans les espaces d'expositions ;
- à ne pas s'introduire dans les zones du Domaine et précisément dans certaines pièces du Château non autorisées au public ;
- à respecter les barrières, panneaux, indications et instructions du Domaine ;
- à ne pas toucher les éléments intérieurs du Château, tels que meubles, tableaux et boiseries etc ;
- à ne pas dégrader les jardins du Château, notamment en cueillant des fleurs ou en arrachant des branches ou en marchant sur les pelouses non autorisées ;
- à ne pas dégrader les espaces de réunion et à prendre soin du matériel mis à disposition dans ces espaces
- à ne pas faire de graffitis, ou de gravures sur les pierres et boiseries, sur les œuvres d'arts, objets de collection et tapisseries ;
- à ne pas photographier le personnel du Domaine sans leur autorisation ;
- à ne pas utiliser un flash pour les photographies prises dans les parties intérieures du château.

### 7.2 Respect des autres visiteurs

Le client s'engage à respecter les autres visiteurs, et notamment :

- A ne pas stationner devant les ouvertures du Domaine ;
- A ne pas former d'attroupement susceptible de gêner la visite des autres visiteurs ;

- A ne pas téléphoner dans les parties intérieures du Château, ni dans les salles d'exposition ;
- A ne pas fumer, dans les parties intérieures du Château, ni dans l'espace du Festival International des Jardins ;
- A parler à voix basse dans les parties intérieures du Château et salles d'exposition ;
- A ne pas importuner les autres visiteurs ;
- A ne pas distribuer de journaux, prospectus ou autres dans les parties intérieures et extérieures du Château, ni dans les salles d'exposition, ni sur le site.
- A ne pas utiliser d'affichage, de décoration, ou de publicité visible par les autres visiteurs sur l'ensemble du Domaine, exception faite des espaces privatisés.
- Effets sonores et musique doivent rester à un niveau acceptable pour les autres visiteurs.

Le responsable du groupe s'engage à faire respecter ces consignes auprès de son groupe.

Le Domaine se réserve le droit d'expulser du site toute personne ayant un comportement susceptible de porter préjudice aux autres Clients du Domaine sans que sa responsabilité à l'égard du Client ne puisse être engagée.

## **ARTICLE 8 : CONDITIONS DE FACTURATION – VISITES GUIDEES - GROUPES**

### **8.1 Conditions de facturation pour les groupes**

Le client doit signaler au plus tard 48h avant la date de la prestation tout changement dans l'effectif prévu. Toute baisse du nombre de participants intervenue moins de 48h avant la date ne pourra être prise en compte dans la facturation (sauf en cas de force majeure). Les représentants des groupes confirmeront à leur arrivée le nombre de personnes présentes. Si le nombre de personnes présentes est inférieur à celui de la réservation, c'est le nombre de personnes confirmées en réservation qui sera retenu pour le calcul du règlement de la prestation d'accueil de visite (droit d'entrée, visite). Si le nombre de personnes présentes est supérieur à l'effectif annoncé, c'est le nombre de personnes présentes qui sera facturé.

### **8.2 Cas de force majeure**

Sont considérés comme cas de force majeure, tous événements de quelque nature qu'ils soient, échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tels que : émeute, grève, accidents, inondations, catastrophe naturelle.

Le Domaine ne pourra être tenu d'exécuter le présent contrat en cas de force majeure.

Toute rupture ou annulation du présent contrat pour cause de force majeure n'engage aucunement la responsabilité du Domaine et selon les circonstances l'évènement sera reprogrammé dès que possible.

### **8.3 Conditions et frais d'annulation**

Toute annulation de réservation demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au service commercial, séminaire ou hôtellerie du Domaine de Chaumont-sur-Loire. Une fois prise en compte et validée par le Domaine, l'annulation entraîne des frais :

Les frais d'annulation se calculent selon le barème suivant :

<b>De J-30 à J-11</b>	<b>De J-10 à J</b>
<b>30%</b>	<b>100 %</b>

La date prise en compte pour une annulation est celle de réception de la demande écrite.

## **ARTICLE 9 : RESERVATION DE PRESTATIONS RESTAURANT & HOTELLERIE**

### **9.1 Réservation de prestations restauration**

Le client peut réserver une prestation de restauration du Domaine pour un groupe à partir de 20 personnes et selon les dates d'ouverture et services des restaurants suivants :

- l'Atelier de Création Culinnaire et Gastronomique – Grand Vélum  
(soit sous la serre, soit dans le bâtiment de la cour de la ferme, en fonction des disponibilités)
- Le Comptoir des Tilleuls
- Le Grand Chaume

Pour réserver deux possibilités s'offrent au client :

- Soit il réserve une date à l'avance et s'engage sur cette date en signant le devis et en acceptant les CGV. La réservation est définitive à réception du devis dûment signé et daté et du versement de l'acompte (dans les cas énoncés en **12.1**).
- Soit il pose une option qui possède une durée de validité. Passé ce délai, toute réservation n'ayant pas été confirmée sera considérée comme annulée.

### **9.2. Obligations de réservation**

Lors de la réservation, le client s'engage à

- Impérativement choisir les plats constituant un menu unique pour son groupe **en cas de réservation pour l'Atelier de Création Culinaire et Gastronomique – Grand Vélum et le Grand Chaume,**
- Ce choix ainsi que les spécificités alimentaires\* doivent être formulés par écrit et réceptionnés au moins 14 jours ouvrés avant la date de la prestation. (\*allergies, régime particulier : végétarien par exemple)
- à bien respecter l'horaire retenu pour la prestation.

### 9.3 Rétrocession des options

Date de réservation	Durée de l'option
Jusqu'à 30 jours avant prestation	10 jours
De 29 jours à 16 jours avant prestation	48 heures

### 9.4 Convives supplémentaires

A 14 jours de la prestation restauration le nombre de convives supplémentaires doit faire l'objet d'une demande écrite et d'une validation par le Domaine.

## ARTICLE 10 : CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LA RESTAURATION

### 10.1 Respect des horaires des réservations restauration

Tout retard par rapport à l'heure prévue des prestations liées à la restauration peut entraîner une annulation ou une modification de la réservation (en fonction des points de restauration, voir ci-dessous) dans le cas où le retard excéderait 30 minutes.

#### 10.1.2 Pour l'Atelier de Création Culinaire et Gastronomique – Grand Vélum

Le respect des horaires est impératif. Tout retard par rapport à l'heure prévue et annoncée par le Domaine lors de la réservation définitive, entraînera une attente au moins équivalente au retard pour traiter cette modification.

#### 10.1.3 Comptoir des Tilleuls :

En cas de retard, au-delà de 30 minutes, le Domaine se réserve le droit d'annuler la réservation. Le groupe aura toujours accès aux prestations de l'établissement de restauration mais sans garantie de places regroupées ou de tables disponibles.

Le groupe aura alors également accès aux autres points de restauration suivants ne nécessitant pas de réservation : Café du Parc, Estaminet.

En aucun cas le Domaine ne sera tenu pour responsable d'un temps d'attente aux restaurants accessibles sans réservation à tous les visiteurs.

#### 10.1.4 Validité des bons « restauration » Comptoir des Tilleuls

Pour la prestation Comptoir des Tilleuls, un « bon pour 1 repas » est remis à chaque personne du groupe. Ces bons de repas ne peuvent pas être utilisés sur les autres points de restauration sans réservation cités plus haut. Chaque personne composant le groupe se redirigeant vers ces points de restauration sans réservation devra payer individuellement et directement ses prestations de restauration. Les bons non utilisés ne seront pas repris par le restaurant et seront facturés.

#### 10.1.5 Le Grand Chaume

L'accueil au Grand Chaume se fait entre 12h00 et 13h30 et entre 19h00 et 21h00.

L'accès au Grand Chaume ne nécessite pas une réservation à l'hôtel.

## ARTICLE 11 : CONDITIONS D'ACCUEIL POUR L'HOTELLERIE

Le check-in se fait à partir de 17h00. Le check-out se fait avant 11h00.

## ARTICLE 12 : CONDITIONS DE FACTURATION – RESTAURATION & HOTELLERIE - SEMINAIRE

Une ou plusieurs factures vous seront transmises en fonction des prestations délivrées.

## **12.1 Acompte**

Un acompte de 50% est demandé pour bloquer la réservation. Sont concernées les prestations Hôtellerie, Séminaire, Le Grand Chaume ainsi que les prestations de restauration proposées au Domaine du 1er novembre au 1er avril.

A défaut de versement de l'acompte, le Domaine ne peut pas garantir la disponibilité des espaces et le client reste lié par les obligations souscrites, notamment concernant les modalités de règlement et les conditions d'annulation.

## **12.2. Confirmation de l'effectif**

Le client doit signaler, au plus tard 14 jours avant la date de la prestation, tout changement dans l'effectif prévu. Toute baisse du nombre de participants, intervenue moins de 14 jours avant la date, ne pourra être prise en compte dans la facturation (sauf en cas de force majeure). Si le nombre de personnes présentes est inférieur à celui de la réservation, c'est le nombre de personnes confirmées en réservation qui sera retenu pour le calcul du règlement de la prestation restauration. Si le nombre de personnes présentes est supérieur à l'effectif annoncé, c'est le nombre de personnes présentes le jour de la prestation qui sera facturé.

## **12.3 Cas de Force Majeure**

Sont considérés comme cas de force majeure, tous événements de quelque nature qu'ils soient, échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tels que : émeute, incendie, grève, accident, décès, raison médicale sur justificatif, catastrophe naturelle...

Le Domaine ne pourra être tenu d'exécuter le présent contrat en cas de force majeure. Toute rupture ou annulation du présent contrat pour cause de force majeure n'engage aucunement la responsabilité du Domaine et selon les circonstances l'évènement sera reprogrammé dès que possible.

## **12.4 Conditions et frais d'annulation**

Toute annulation de réservation demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au service commercial, séminaire ou hôtellerie du Domaine de Chaumont-sur-Loire. Une fois prise en compte et validée par le Domaine, l'annulation entraîne des frais :

Les frais d'annulation se calculent selon le barème suivant :

### **Restaurants du Domaine et Le Grand Chaume – Séminaire**

De J-30 à J-14	De J-13 à J
80%	100%

### **Hôtel Le Bois des Chambres**

De J-60 à J-30	De J-29 à J-14	De J-13 au jour même
50%	80%	100%

La date prise en compte pour une annulation est celle de réception de la demande par e-mail.

## **12.5 Conditions d'annulation partielle**

Une marge d'annulation sans frais à hauteur de 20% du montant TTC du devis est octroyée jusqu'à 2 semaines avant l'évènement. En cas de dépassement de cette marge autorisée, le dépassement sera facturé à hauteur de 100%.

### **Cas particulier Hôtel Le Bois des Chambres**

Dès la signature du contrat et jusqu'à 90 jours avant la première date d'arrivée : l'Hôtel accepte, sans indemnité d'annulation, une réduction allant jusqu'à 90% du nombre de chambres ;

Jusqu'à 60 jours avant la date d'arrivée : l'Hôtel accepte, sans indemnité d'annulation, une réduction allant jusqu'à 20% du nombre de chambres ;

Jusqu'à 30 jours avant la première date d'arrivée : l'Hôtel accepte, sans indemnité d'annulation, une réduction allant jusqu'à 10% du nombre de chambres ;

Jusqu'à 15 jours avant la première date d'arrivée : l'Hôtel accepte, sans indemnité d'annulation, une réduction allant jusqu'à 5% du nombre de chambres.

Cette clause de réduction ne s'applique pas pour une privatisation totale de l'établissement accepté par l'hôtel. Dans ce cas, la prestation confirmée restera dû dans son intégralité.

## **12.6 Sociétés clientes basées à l'étranger**

Un paiement total en amont peut être demandé par le Domaine dans le cas de certaines prestations.

## **ARTICLE 13 : DISPOSITIONS GENERALES**

### **13.1 Droit applicable**

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

### **13.2 Acceptation des conditions générales de vente**

Toute commande via la signature du devis, suppose l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales. Le client reconnaît du même fait en avoir pris connaissance et les accepter sans restriction.

### **13.3 Modifications des présentes conditions générales**

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par le Domaine.

### **13.4 Cession du contrat**

Le Client ne peut pas céder le contrat conclu avec le Domaine.

### **13.5 Modification du contrat**

Toute modification du contrat doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du client et recueillir l'accord express du Domaine. En cas de désaccord, le Domaine se réserve le droit d'annuler le contrat.

### **13.6 Réclamations**

Les réclamations qui surviennent pendant l'exécution du contrat conclu avec le Domaine doivent être signalées sur place afin qu'une solution puisse être rapidement recherchée. Les réclamations qu'il est impossible de signaler sur place ou qui n'ont pas été résolues doivent être adressées au Domaine par lettre recommandée dans les 30 jours suivant la date de la visite faisant objet de la réclamation.

### **13.7 Règlement amiable des litiges**

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales devront avant toute action judiciaire, être soumis à l'appréciation du Domaine en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

### **13.8 Entièreté**

La nullité d'une des clauses du présent contrat n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat ou du contrat dans sa globalité, qui garderont leur plein effet et portée. Dans une telle hypothèse, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes.

### **13.9 Non-renonciation**

L'absence d'exercice par le Domaine des droits qui lui sont reconnus par les présentes ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation à faire valoir lesdits droits.

### **13.10 Assurance**

Le Client est tenu, au-delà de la police d'assurance du Domaine, de garantir et d'indemniser ce dernier ainsi que tous les mandataires, agents, préposés de l'Hôtel, de toutes les demandes, réclamations, dommages à la personne ou aux biens, de toute condamnation, de toutes pertes et responsabilités, en relation avec le présent Contrat, résultant notamment d'une faute, d'une négligence, d'une omission du Client.

- Assurances des biens du client :

En aucun cas, l'Hôtel ne pourra être tenu responsable des dommages, en particulier en cas d'incendie ou de vol, susceptible d'atteindre les objets ou matériel du Client à l'occasion de l'événement objet de la présente réservation. Le Client garantit expressément le Domaine de toute condamnation à ce titre. Le Client doit assurer la garde de ses biens et matériels. Le Client fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance (notamment Dommages – responsabilité civile) qu'il jugera nécessaire.